

N° 4817⁵

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2001-2002

PROJET DE LOI

**relatif à la construction d'ateliers centraux pour
l'administration des Ponts et Chaussées et d'un bâtiment administratif pour
l'Unité Centrale de la Police de la Route (UCPR) à Bertrange**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(8.11.2001)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 31 octobre 2001 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**relatif à la construction d'ateliers centraux pour
l'administration des Ponts et Chaussées et d'un bâtiment administratif pour
l'Unité Centrale de la Police de la Route (UCPR) à Bertrange**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 25 octobre 2001 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 13 juillet 2001;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 8 novembre 2001.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Marcel SAUBER

